

Mairie de Malataverne  
Drôme

**Délibérations de la séance du Conseil Municipal  
du mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 19h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1<sup>er</sup> avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 15**

**Procurations :** 2 à l'ouverture du conseil.

Arrivée de Marion JAILLON à 19h06 mettant fin à la procuration.

Monsieur Pascal ROUVEURE accède au conseil municipal à 19h06.

**Absents excusés :** 1 **absents non excusés :** 3

**Date de la convocation :** le 19 mars 2025

**Etaient Présents :** ALLIEZ Véronique, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, MAGNAC Virginie, MANFREDI Laurence, PINEL Francette, BOURRET Thierry, BRESSON Bernard, Marion JAILLON (heure d'arrivée 19h06), DEREUDER Johann, PUEL Jean-Marie, BEY Pierre, SECARD Marie, David DURAND-ESPIC, ROUVEURE Pascal (heure d'arrivée 19h06).

**Procurations :** Marion JAILLON donne procuration à Madame Laurence CHARMASSON jusqu'à 19h06, Hélène PASTOUREL donne procuration à Monsieur Bernard BRESSON.

**Absents excusés :** Hélène PASTOUREL

**Absents non excusés :** GLAUDIO Archange, COURBIERE Samuel, DECHILLY Emilie

**Secrétaire de séance :** SECARD Marie

**1-25-16 Renforcement du réseau BT TOURVIEILLE**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur David DURAND-ESPIC adjoint aux travaux et à l'environnement concernant le renforcement du réseau BT à partir du poste de TOURVIEILLE.

Le SDED propose la délibération suivante sur la commune pour un renforcement de réseau aux TOURVIEILLE.

**Le conseil Municipal prend connaissance du plan de situation (projeté en séance) ainsi que de la proposition du SDED en ces termes.**

Opération : <b>Electrification</b>	
Renforcement du réseau BT à partir du poste TOURVIEILLE par mutation	
<b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>90 721.50 €</b>
dont frais de gestion : 4 320.07 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	90 721.50 €
<b>Participation communale</b>	<b>Néant</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur David DURAND-ESPIC, adjoint

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.
  
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé.
  
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 01 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.

Affiché le : 01 avril 2025

Le Maire,  
Véronique ALLIEZ

